



Communiqué

Le Recteur de Clermont condamné : une gifle à l'arbitraire !

La FNEC FP FO de l'académie de Clermont se félicite du jugement en référé qui a condamné le Recteur d'Académie à réintégrer sur son poste de travail une militante syndicale du SNALC déplacée, durant l'été, sans aucun autre motif que l'intérêt du service.

Le Tribunal Administratif de Clermont l'indique clairement « **En prenant une telle décision, qui apparaît comme une sanction déguisée..., le recteur a porté une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté syndicale de l'intéressée** ».

La FNEC FP FO se félicite de ce jugement. Elle continue d'exiger l'abandon explicite de toutes poursuites et sanctions à l'égard des responsables syndicaux, dont un responsable FO poursuivi pour avoir exercé leur mandat auprès des personnels à l'occasion de la mise en œuvre de la pitoyable réforme des E3C qui remet en cause le Baccalauréat comme diplôme national ouvrant la porte à l'Université.

Dans l'académie de Clermont, comme dans de nombreuses autres académies, les menaces, les sanctions, les mesures liberticides sont désormais la seule réponse opposée aux légitimes revendications des personnels.

En condamnant le Recteur de Clermont, le juge administratif a rappelé que la France est encore un état de droits et que la liberté syndicale en est un fondamental.

A l'heure où, la réforme dite de modernisation de la Fonction Publique prive les agents du droit à bénéficier de représentants du personnel à l'occasion de leur mutation et de leurs promotions, à l'heure où l'état d'urgence sanitaire est prétexte à remettre en cause nombre de droits des salariés, ce jugement revêt un intérêt particulier.

Pour la FNEC FP FO, il faut que ces méthodes cessent, que le Ministre et ses représentants locaux reprennent la voie de la sagesse, prennent en compte les revendications, abandonnent les réformes en cours rejetées par les personnels et leurs organisations syndicales : modernisation de la fonction publique, réforme du lycée, du bac et du collège, réforme territoriale, réforme des retraites, blocage des salaires, ...

Brioude, le 16 septembre 2020.